



RÉSERVATIONS ACCUEILS DE LOISIRS – TOUSSAINT 2023

(Lundi 23/10/2023 au vendredi 3/11/2023 inclus)

Clôture des réservations par formulaire papier : mercredi 27/09/2023

Clôture par le portail famille : dimanche 1^{er} octobre 2023

Nom de l'accueil de loisirs de l'enfant :

Enfant	Famille
Nom <input type="text"/>	Nom <input type="text"/>
Prénom <input type="text"/>	Téléphone <input type="text"/>
Date de naissance <input type="text"/>	

ALSH

Les Accueils de loisirs ouverts pour les vacances de Toussaint 2023:

- **L. Lagrange** accueille les enfants des écoles maternelles : P. Bert, P. Brossolette, R. Desnos, G. Brassens, F. Léger, P. Neruda, L. Lagrange et Prévert.
- **Sévigé** accueille les enfants de l'école : Sévigé
- **Jean de la Fontaine** accueille les enfants des écoles maternelles : J de la Fontaine, A. Frank et J. Curie
- **D. Casanova** accueille les enfants des écoles maternelles : J. Jaurès, M. Pagnol et D. Casanova et les enfants des écoles élémentaires : J. Ferry, J. Jaurès.
- **P. Langevin** accueille les enfants des écoles maternelles et élémentaires : P. Langevin
- **J. Auriol** accueille les enfants des écoles élémentaires ; J. Curie, Turgot 1 et 2, P. Neruda, L. Lagrange, P. Bert, G. Brassens, P. Brossolette et l'ensemble des Collégiens du Club Ados.

Planning du 23 au 27 octobre – Semaine 1

Lundi 23/10	Mardi 24/10	Mercredi 25/10	Jeudi 26/10	Vendredi 27/10
Matin <input type="checkbox"/>	Matin <input type="checkbox"/>	Matin <input type="checkbox"/>	Matin <input type="checkbox"/>	Matin <input type="checkbox"/>
Midi repas <input type="checkbox"/>	Midi repas <input type="checkbox"/>	Midi repas <input type="checkbox"/>	Midi repas <input type="checkbox"/>	Midi repas <input type="checkbox"/>
Après-Midi <input type="checkbox"/>	Après-Midi <input type="checkbox"/>	Après-Midi <input type="checkbox"/>	Après-Midi <input type="checkbox"/>	Après-Midi <input type="checkbox"/>

Planning du 30 octobre au 3 novembre – Semaine 2

Lundi 30/10	Mardi 31/10	Mercredi 1/11	Jeudi 2/11	Vendredi 3/11
Matin <input type="checkbox"/>	Matin <input type="checkbox"/>	Février	Matin <input type="checkbox"/>	Matin <input type="checkbox"/>
Midi repas <input type="checkbox"/>	Midi repas <input type="checkbox"/>		Midi repas <input type="checkbox"/>	Midi repas <input type="checkbox"/>
Après Midi <input type="checkbox"/>	Après midi <input type="checkbox"/>		Après midi <input type="checkbox"/>	Après midi <input type="checkbox"/>

Vous désirez réserver :

- La journée avec le repas → Toutes les cases
- Le matin avec repas → Les cases matin + midi repas
- Le matin sans repas → La case matin uniquement
- L'après-midi avec repas → Les cases midi repas + après-midi
- L'après-midi sans repas → La case après-midi uniquement

Vous cochez :

Coût de la réservation

Prix de la journée :€ X jours =€
 Prix ½ journée avec repas :€ X jours =€
 Prix ½ journée sans repas :€ X Jours =€
 TOTAL : €

Informations au verso. TSVP



Avec le soutien de





POUR LES VACANCES SCOLAIRES INSCRIPTION ET REGLEMENT D'AVANCE, OBLIGATOIRES

- Les formulaires de réservation non accompagnés du règlement seront systématiquement refusés et retournés à l'expéditeur. **Passée la date de clôture des réservations**, les demandes de réservations sont étudiées au cas par cas **et peuvent être acceptées en fonction des places disponibles dans les accueils de loisirs**.
- Les réservations sont fermes et définitives. La facture sera envoyée par courrier avant le 1er jour des vacances. Ne pas cumuler le règlement des vacances avec une autre facture. Les chèques seront encaissés au plus tard 15 jours avant le 1er jour du début des vacances. Lors de la venue sur l'accueil de loisirs, vous devez vous munir de votre facture en cas de contrôle sur les plannings d'appel par les animateurs.
 - Aucune modification ne sera autorisée :
 - Aucun échange de jour
 - Pas d'achat de jour supplémentaire
 - Pas de changement de formules entre la journée et la ½ journéeAucun remboursement n'est possible. Seules, les journées et ½ journées d'absences justifiées par un certificat médical transmis dans un délai de 10 jours à la Direction de Sartrouville Animation feront l'objet d'un avoir ; au-delà les journées seront perdues. Aucun report ne sera effectué sur une autre facture.
- Les enfants constatés présents sur un accueil de loisirs, alors que le responsable légal n'a ni effectué de réservation ni réglé la journée à l'avance, ne pourront être admis pour des raisons réglementaires. Le responsable légal sera tenu de venir chercher l'enfant dans les plus brefs délais.
- Horaires : une tolérance d'1/4 d'heure est accordée pour les formules en 1/2 journée (12h/12h15 et 13h30/13h45) aux familles devant déposer et reprendre des enfants **sur un accueil de loisirs maternel et primaire**.

Rappel : votre nouvelle tarification 2023/2024 sera appliquée à partir du jour de la rentrée scolaire. Toutes les familles dont la nouvelle tarification ne pourra être établie faute de quotient familial CAF à jour*, se verront appliquer le tarif maximum sans aucune possibilité de régularisation.

**Si vous n'avez pas de quotient familial à la CAF des Yvelines, vous devez nous adresser le ou les dernier-s avis d'imposition sur les revenus et la notification de vos prestations CAF de moins de 3 mois.*

Attention : La mise à jour des dossiers est sous votre responsabilité, il est impératif que celle-ci soit réalisée dès que nécessaire (numéro de téléphone, adresse email...).

Date :/...../

Signature